



Projet financé par
l'Union européenne



PROJET EUROMED JUSTICE III

COMPOSANTE III : DROIT PÉNAL ET DROIT PÉNITENTIAIRE

SF 3.3

Troisième séminaire de formation : « Problèmes de la coopération judiciaire internationale en matière pénale : échange d'information efficace, mécanismes pour le recouvrement des biens à l'étranger, et extradition ».

Maastricht (NL), du 25 au 27 mars 2014

CONCLUSIONS FINALES

Le 3^e séminaire de formation sous la composante III « Droit pénal et droit pénitentiaire » du Projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenu du 25 au 27 mars 2014 à Maastricht (NL).

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie. Les orateurs venaient du Maroc et de Roumanie (IEAP Luxembourg).

Le séminaire de formation fut ouvert par le Prof. Dr Marga Pröhl, Directrice générale de l'Institut européen d'administration publique (IEAP), et par Andrés Salcedo Velasco, chef d'équipe du Projet Euromed Justice III, qui souhaitèrent la bienvenue aux participants. La clôture du séminaire a été assurée par Andrés Salcedo.

Le contexte général, le contenu et la structure des séminaires de formation, y compris l'approche générale et les principales questions proposées pour la discussion, furent introduits par le chef d'équipe et par le responsable de formation du projet EuroMed Justice III, M. José María Fernández Villalobos.

Ensuite les participants ont pris la parole pour se présenter et présenter la situation actuelle dans les pays partenaires du Voisinage Sud au regard de l'extradition, d'un échange d'information efficace et des mécanismes permettant le recouvrement des biens à l'étranger.

En outre, quatre exposés ont été présentés au cours de ce séminaire : « Présentation du travail réalisé au cours de la 1^{ère} phase du projet : les 'Fiches Euromed' » ; « Méthodes efficaces pour l'échange d'informations entre les autorités nationales dans le cadre de la coopération judiciaire internationale en matière pénale » ; « L'obtention de preuves pénales et procédures pénales. Preuves obtenues dans un pays étranger, en particulier dans les affaires de terrorisme » ; « Extradition entre l'UE et les pays partenaires du Voisinage Sud, et vice versa : une mise à jour sur la situation actuelle. Informations sur les faits, la qualification des faits et leur importance ».

Au cours de ces exposés, les orateurs ont analysé les différentes approches par rapport aux questions abordées, surtout d'un point de vue pratique, ainsi que le cadre juridique international. En outre, un atelier a été organisé dans le cadre de ce séminaire sur le thème : « Le recouvrement des biens à l'étranger. L'approche internationale et le contexte de l'espace euro-méditerranéen. Les derniers développements du cadre juridique de l'UE ».

Etant donné les objectifs de ce séminaire de formation et compte tenu des débats et discussions tenus pendant ce séminaire, les participants ont eu l'occasion de :

- Examiner pendant trois jours, et sous l'angle international, les différentes questions inscrites à l'ordre du jour du séminaire.
- Se tenir informés de la situation actuelle et des développements futurs dans chaque pays partenaire du Voisinage Sud par rapport aux questions traitées par ce séminaire et mener un débat fructueux sur l'état des lieux dans ce domaine dans les pays partenaires du Voisinage Sud, tout en présentant leur expérience ainsi que leur cadre juridique respectifs.
- Explorer les moyens de promouvoir davantage un échange de connaissances, expériences et bonnes pratiques.
- Etre informés de l'instrument TAIEX et de la possibilité qu'ils (les participants) ont de suggérer/proposer à leurs coordinateurs nationaux les lacunes à combler ou les besoins d'assistance technique supplémentaire, qui pourrait prendre la forme d'un suivi de ce séminaire de formation du projet Euromed Justice III, s'ils l'estiment utile et en lien direct avec le travail réalisé au cours de ce séminaire.
- Avoir un meilleur aperçu des méthodes qui sont efficaces pour l'échange d'informations entre les autorités nationales dans le cadre de la coopération judiciaire internationale en matière pénale.
- Analyser comment les preuves pénales peuvent être obtenues et quelles sont les procédures pénales, tout en mettant l'accent sur les preuves obtenues dans un pays étranger, en particulier dans les affaires de terrorisme.
- Bénéficier d'une mise à jour sur la situation dans le domaine de l'extradition entre l'UE et les pays partenaires du Voisinage Sud, et vice versa.
- Discuter des principaux problèmes rencontrés dans ce domaine et des perspectives futures en la matière.
- Etre informés du travail réalisé au cours de la première phase du projet EMJ III, les fiches EUROMED, par rapport au cadre juridique de la coopération pénale internationale des pays ayant pris aux activités de la première phase.
- Analyser d'un point de vue pratique, à l'occasion d'un atelier, les principaux problèmes liés au recouvrement des biens à l'étranger selon l'approche internationale et dans le contexte de l'espace euro-méditerranéen.
- Recevoir la liste de la documentation de référence sur les questions examinées afin de faciliter les discussions et les débats au cours du séminaire de formation.

Les participants sont reconnaissants au ministère néerlandais de la Justice, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet pour l'organisation de ce séminaire.

Les participants présents pendant la lecture de ce document approuvent les conclusions de ce séminaire.

Maastricht, le 27 mars 2014